

C-67

EXPLANATORY NOTE

The purpose of this Bill is to limit, license and regulate the exportation of basic and primary resources. No license will be granted until the authority has ascertained that the national interest of Canada now and in the foreseeable future can best be served by such export permit.

No primary product can be exported until every effort is expended to insure the growth of its secondary manufacturing potential in Canada.

C-67

NOTE EXPLICATIVE

Cette proposition de loi prévoit des limites, des permis et une réglementation applicables à l'exportation des ressources primaires. Aucun permis ne sera délivré tant que l'autorité n'aura pas bien établi que l'intérêt national du Canada, présent et raisonnablement prévisible, trouvera son profit dans la délivrance d'un semblable permis d'exportation.

Aucun produit primaire ne pourra être exporté tant qu'on n'aura pas épuisé toutes les possibilités de développer, au Canada, une éventuelle industrie de fabrication secondaire greffée sur ce produit.